

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LE PNR DU GOLFE DU MORBIHAN ET ARC SUD BRETAGNE

DIAGNOSTIC TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT D'ARC SUD BRETAGNE

L'an deux mille vingt, le **mardi 22 mars 2022 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 15 mars 2022 s'est réuni sur 2 rue de Saint Tropez - Hôtel du Département, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Gaëlle FAVENNEC donne procuration à Mme Marie Jo BRETON

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Morgane DALLIC (responsable du pôle Mer et Littoral)
M. Maden LE CROM (chargé de mission transition agricole et alimentaire)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)
M. Clément BRIANDET (Architecte conseil)

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LE PNR DU GOLFE DU MORBIHAN ET ARC SUD BRETAGNE

DIAGNOSTIC TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT D'ARC SUD BRETAGNE

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), adopté le 2 novembre, définit un cadre d'intervention solidaire et coordonné, pour contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité. Le SRCE identifie la trame verte et bleue de Bretagne et constitue un outil de cadrage pour les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Il définit des objectifs de restauration, de préservation et de connexion des milieux naturels bretons, en cohérence avec les différentes politiques publiques concernées.

En application de la loi NOTRe et de l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016, le SRCE a été intégré dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté le 28 novembre 2019. Le SRADDET définit en effet des objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité ainsi que des règles générales concourant à la réalisation de ces objectifs. Ainsi, les annexes du SRADDET comportent les principaux éléments constitutifs du SRCE (diagnostic, définition des enjeux, plan d'actions stratégique, cartes de la trame verte et bleue régionale). La nouveauté de ce document réside dans le fait qu'il est opposable aux documents d'urbanismes locaux et de planification, dont les Schémas de cohérence territoriale (SCOT).

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan s'organise autour d'un Projet de Territoire formellement décrit dans une Charte établissant une feuille de route pluriannuelle entre l'Etat, les Collectivités territoriales [Région(s), Département(s), Communes] et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) concernés, dont Arc Sud Bretagne, afin d'assurer une gestion cohérente et dynamique du territoire du Parc.

Entre octobre 2018 et mars 2020, le Parc, en déclinaison territoriale du SRCE et avec le soutien financier de la Région Bretagne, a réalisé l'identification de la trame verte et bleue du territoire et élaboré un programme d'actions en faveur de celle-ci. Initialement cantonné au périmètre du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (33 communes), il a par la suite été décidé de travailler à cette identification à l'échelle du territoire des quatre EPCI adhérente (81 communes), dont Arc Sud Bretagne. Validé en Comité de pilotage le 7 février 2019, ce choix a permis de tenir compte des recommandations du SRCE portant sur la prise en compte des territoires limitrophes à la zone d'étude tout en identifiant une trame qui soit transcribable dans les documents de planification intercommunaux.

Le Schéma de Cohérence Territoriale Arc Sud Bretagne a été approuvé le 17 décembre 2013. Au regard de l'évolution du contexte, du cadre légal et de l'analyse des résultats de l'application du SCoT au terme de six années de mise en œuvre, il est apparu nécessaire et opportun d'engager une procédure de révision. Les élus ont ainsi décidé, lors du conseil communautaire du 5 novembre 2019, de prescrire la révision du SCoT d'Arc Sud Bretagne en fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation.

La Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne a choisi de confier la réalisation du diagnostic trame verte et bleue au Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

La prestation réalisée par le Parc comportera :

- Une présentation de la méthodologie du diagnostic Trame Verte et Bleue,
- L'animation d'une concertation avec les communes d'Arc Sud Bretagne et les partenaires locaux pour l'élaboration du diagnostic Trame Verte et Bleue,
- L'actualisation du diagnostic Trame Verte et Bleue, en intégrant les données récentes, les résultats de la concertation et les documents de références TVB des territoires adjacents à Arc Sud Bretagne,
- La définition des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue présents sur le territoire d'Arc Sud Bretagne,
- La rédaction du diagnostic Trame Verte et Bleue,
- L'animation d'atelier d'appropriation des enjeux de la Trame Verte et Bleue, afin d'accompagner la réflexion sur les choix stratégiques du SCoT. Les thèmes envisagés de ces ateliers sont : la trame noire, la TVB et la nature en ville, la TVB et les franges urbaines. Ils seront précisés au cours de la démarche.

Le tableau ci-après détaille la prestation :

	PU x nbre de jours	Montant
CONCERTATION		
Présentation de la méthodologie du diagnostic Trame Verte et Bleue lors de l'atelier du 8 mars 2022	500 x 1	500 €
Animation d'une réunion avec les partenaires locaux pour l'ajustement du diagnostic le 22 mars 2022	500 x 1.5	750 €
Animation de 3 ateliers de concertation avec les communes les 14 et 1 avril 2022	500 x 3.5	1 750 €
Séminaire de restitution de la synthèse du diagnostic trame verte et bleue le 19 mai 2022	500 x 1	500 €
RÉDACTION DU DIAGNOSTIC		
Actualisation des cartographies du diagnostic, identification des enjeux et rédaction du diagnostic : rendu fin avril 2022	500 x 7	3500 €
ATELIER D'APPROPRIATION		
Animation de 4 ateliers d'appropriation : date à définir en septembre octobre 2022.	500 x 6	3000 €
TOTAL T.T.C	500 x 20	10 000 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat financier entre le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et Arc Sud Bretagne, dans le cadre du diagnostic Trame Verte et Bleue du SCoT d'Arc Sud Bretagne telle que présentée ci-dessus.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT